



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DES PÊCHES

### Trente-quatrième session

1-5 février 2021

### **PETITE PÊCHE ET PÊCHE ARTISANALE – PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE DEPUIS LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES EN 2018**

#### Résumé

Le présent document complète les informations du document publié sous la cote COFI/2020/6, qui porte sur le soutien à la petite pêche et à la pêche artisanale. Il donne des détails supplémentaires sur les activités et les réalisations dans lesquelles la FAO, les États, les acteurs de la pêche artisanale et des partenaires se sont investis depuis la trente-troisième session du Comité en 2018, et qui intéressent la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Il faut reconnaître qu'à mesure que le nombre de partenaires qui adoptent ces directives s'accroît, il devient de plus en plus difficile de saisir tous les progrès réalisés.

Le présent document insiste également sur la nécessité qu'un plus grand nombre de pays amorcent les processus participatifs qui visent à adopter les principes et les recommandations de ces directives, et qu'ils réalisent la valeur de ce texte en tant qu'instrument permettant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Les Membres de la FAO sont encouragés à commencer les préparatifs en vue de célébrer, en 2022, l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales.

Les progrès accomplis dans la mise à disposition d'informations et de données sur la pêche artisanale grâce à l'étude intitulée «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: la contribution de la pêche artisanale au développement durable» (*Illuminating Hidden Harvests: The contribution of small-scale fisheries to sustainable development*) sont décrits plus avant dans le document publié sous la cote COFI/2020/Inf.12.1.

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## I. INTRODUCTION

1. Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (ci-après «les Directives sur la pêche artisanale» ou «les Directives») ont été approuvées par le Comité des pêches à sa trente et unième session, en 2014. Depuis lors, la FAO a apporté son soutien à leur mise en œuvre, principalement par le truchement de son Programme-cadre pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale. Le nombre croissant de Membres, d'organisations et de partenaires qui font référence à ces directives dans leurs politiques, leurs stratégies et leurs actions témoigne d'une certaine prise en compte du cadre convenu pour aborder la gouvernance et le développement de la pêche artisanale que les Directives représentent, bien au-delà également des initiatives soutenues par la FAO.

2. Les activités et réalisations qui font l'objet de ce document sont présentées conformément aux quatre composantes interdépendantes du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale: i) sensibilisation: supports de connaissance et sensibilisation; ii) renforcement de l'interface science-politique: partage des connaissances et soutien à la réforme des politiques; iii) autonomisation des acteurs: développement des capacités et renforcement institutionnel; et iv) soutien à la mise en œuvre: gestion des programmes, collaboration et surveillance. Les initiatives dont il est ici question comprennent celles soutenues directement et indirectement par le Programme-cadre de la FAO ainsi que des exemples d'activités menées par des partenaires qui illustrent l'utilisation effective des Directives sur la pêche artisanale. Le document ne prétend pas que cette liste de réalisations est exhaustive, mais vise à fournir des exemples clés et doit être vu comme une suite du document publié sous la cote COFI/2018/Inf.17, intitulé «Progrès accomplis par la FAO et les partenaires dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale depuis la trente-deuxième session du Comité des pêches en 2016». L'annexe 1 contient une bibliographie des publications et documents pertinents publiés depuis 2018.

## II. COMPOSANTE 1. SENSIBILISATION

3. Les initiatives qui ressortissent à la première composante du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale visent à relever le niveau de sensibilisation à l'importance de la pêche artisanale ainsi qu'aux Directives les concernant et à leur mise en œuvre. Elles comprennent l'organisation d'événements permettant de présenter et d'examiner les Directives et la participation à ces événements, ainsi que l'élaboration de guides et autres produits de communication. On attend de ces activités qu'elles informent les différents types de partenaires du secteur de la pêche et d'autres secteurs sur les Directives et qu'elles facilitent l'utilisation effective de celles-ci dans les stratégies, les initiatives et les politiques.

4. Parmi les exemples de réalisations en rapport avec la sensibilisation et avec la promotion d'une utilisation effective des Directives sur la pêche artisanale dans le cadre des principaux processus et événements thématiques mondiaux, qu'ils soient ou non circonscrits à la pêche, on peut citer les suivants:

- Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) – La FAO, en tant qu'institution garante de l'indicateur 14.b.1 des ODD (Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs), aide les pays à œuvrer à la réalisation de la cible b de l'ODD 14 et à rendre compte de sa progression. L'indicateur est un indicateur synthétique et sa restitution repose sur trois questions du questionnaire de la FAO sur le Code de conduite pour une pêche responsable. La FAO encourage et aide les pays à s'assurer que les processus d'établissement de rapports sont engagés de manière participative et constructive dans ce contexte. Un atelier régional sur la cible b de l'ODD 14 dans la région Pacifique s'est tenu en 2019.

- Biodiversité – À la réunion sur l’océan durable (*Sustainable Ocean Day*) qui s’est tenue lors de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en novembre 2018 en Égypte, les Directives sur la pêche artisanale ont été présentées par des acteurs de ce secteur durant la séance qui donnait la parole aux peuples de la mer. Le Secrétariat de la CDB a publié en outre le guide intitulé *Addressing Gender Issues and Actions in Biodiversity Objectives* (Aborder les questions d’égalité entre les sexes et les mesures connexes dans le cadre des objectifs relatifs à la biodiversité), qui fait expressément référence aux Directives. Par ailleurs, la FAO, le Secrétariat de la CDB, le Bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD) et le Groupe d’experts des pêches de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont organisé une réunion afin d’étudier les stratégies possibles pour recenser, gérer, suivre et évaluer les autres mesures efficaces de conservation par zone à l’appui de l’objectif 11 d’Aichi, et pour en rendre compte. La réunion a également permis d’explorer les approches possibles d’une décision adoptée par les organes délibérants de la CDB dans les orientations générales de 2018 sur ces mesures efficaces (décision 14/8).
- Changement climatique et risques de catastrophe – Le quatrième Colloque international sur les effets du changement climatique sur les océans du globe, qui s’est tenu du 4 au 8 juin 2018 à Washington, comprenait une séance de présentation des mesures et des possibilités actuelles d’adaptation (bonnes pratiques, outils et approches) face au changement climatique et aux risques de catastrophe dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture. Le principal axe était la pêche artisanale, et le chapitre 9 des Directives – Risques de catastrophe et changement climatique – a été cité en référence. Les Directives sur la pêche artisanale se sont également avérées extrêmement importantes pour quelques groupes de travail, notamment sur les questions touchant aux communautés qui vivent de la pêche artisanale et au lien entre pauvreté et changement climatique, ainsi qu’aux conditions propices à une adaptation du monde de la pêche à ce changement, et aux défis à relever à cet effet.
- Sécurité alimentaire et nutrition – À la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), une manifestation parallèle sur la concrétisation du droit à l’alimentation à partir des océans et des eaux continentales (*Realizing the right to food from oceans and inland waters*) a permis de souligner le rôle de la pêche dans la sécurité alimentaire et d’expliquer pourquoi il importait de mieux le reconnaître. Ainsi, on estime que, dans un grand nombre des pays d’Afrique et d’Asie les moins avancés, la pêche artisanale fournit plus de 50 pour cent de l’apport en protéines animales, mais on a besoin de davantage de données pour concevoir des politiques qui garantissent et accroissent l’accès des populations à une consommation de poisson et de fruits de mer nutritifs. Il faut noter qu’il existe des liens étroits entre les Directives sur la pêche artisanale et d’autres produits du CSA et de la FAO. Des documents d’information ont ainsi été élaborés pour mettre en évidence la façon dont les Directives sur la pêche artisanale, les Directives volontaires à l’appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2005), les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers, 2012), les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l’agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d’action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, également défini par le CSA, se renforcent mutuellement.
- Chaînes de valeur, activités après capture et commerce – Les Directives sur la pêche artisanale ont été présentées comme un outil essentiel durant le Forum public de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s’est tenu à Genève en octobre 2018, à l’occasion duquel la FAO avait organisé une séance de travail intitulée «Instruments de la FAO en faveur de la durabilité du commerce du poisson et des produits de la pêche». La séance était axée sur la contribution que les initiatives et les instruments internationaux peuvent apporter à un commerce durable du poisson et des produits de la pêche. Les Directives ont également été évoquées à la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches de la FAO, où, pour la première fois, les chaînes de valeur, les activités après capture et le commerce faisaient l’objet d’un point séparé de l’ordre du jour.

Au cours de cette réunion, la FAO a demandé au Sous-Comité des indications sur les activités à mener en priorité dans le cadre de la mise en œuvre des Directives.

- Protection sociale et travail décent – Les parlementaires de 17 pays, réunis au Panama en septembre 2018 pour le cinquième Forum des parlementaires sur la pêche et l’aquaculture dans la région Amérique latine et Caraïbes (FOPPAALC), ont examiné la nécessité d’inscrire dans le programme d’action publique la question de la protection sociale et celle de la sécurité et de la santé au travail dans la pêche et l’aquaculture, comme les Directives sur la pêche artisanale le préconisent. Le Forum était organisé par la FAO, en coordination avec le Parlement latino-américain (PARLATINO), le Front parlementaire contre la faim et l’Assemblée nationale du Panama. Lors du sixième FOPPAALC, qui s’est tenu en Colombie en novembre 2019, un accord a été conclu pour encourager l’intégration de la protection sociale et de la sécurité au travail dans les cadres juridiques nationaux des pays membres relatifs à la main-d’œuvre et à la pêche (voir aussi le paragraphe 17 plus loin pour d’autres informations sur la protection sociale).
- Peuples autochtones – Pour faire en sorte que les points de vue des peuples autochtones soient pleinement pris en compte dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, la FAO s’efforce d’appuyer un plus grand nombre d’initiatives en ce sens (voir aussi le paragraphe 30 plus loin). Le séminaire d’experts de 2019 sur les savoirs traditionnels et la pêche des peuples autochtones dans la région de l’Arctique (organisé par la FAO en coopération avec la Finlande et le Canada) a préconisé à l’Organisation et à ses États Membres de développer les recommandations tendant à renforcer la gouvernance des peuples autochtones sur la pêche traditionnelle, y compris dans la région arctique. Les actions entreprises en ce sens comprendront une formation intensive de ces peuples sur les Directives sur la pêche artisanale ainsi qu’une formation sur les Directives sur les régimes fonciers. En outre, la FAO s’attellera à la désagrégation des statistiques et des recherches pour faire apparaître la part de la pêche artisanale des peuples autochtones, dans les pays où ceux-ci sont présents.
- Économie bleue – En partenariat avec un certain nombre d’autres organisations, et sous la direction du Collectif international d’appui aux travailleurs de la pêche et du Programme international suédois pour la biodiversité (Swedbio), la FAO a planifié un atelier sur le thème de la pêche artisanale «et tout ce qui est “bleu”» (*Small-scale fisheries and everything Blue*). Cet atelier est l’occasion de passer en revue les différents programmes relatifs à l’économie bleue et d’en examiner les implications, les défis et les possibilités pour la pêche artisanale, pour les communautés côtières et celles de l’intérieur et pour les approches fondées sur les droits humains. La flambée de covid-19 a rendu impossibles les réunions en présentiel, mais un premier examen virtuel a eu lieu, avec des participants issus d’organisations de la société civile, de mouvements sociaux, du monde de la recherche et du milieu universitaire, pour mieux préparer l’atelier.

5. Le fait que les partenaires de développement et d’autres acteurs importants manifestent un intérêt croissant pour les Directives et sont de plus en plus souvent enclins à les prendre en compte dans leurs stratégies d’investissement et leurs activités montre clairement que les activités de sensibilisation sont efficaces. Compte tenu de cette progression du nombre des partenaires qui se réfèrent aux Directives, il est probable que les investissements et les activités de développement vont multiplier les effets de synergie, renforçant l’impact de ces directives. Les principales évolutions sur ce point sont les suivantes:

- Les participants à la réunion annuelle de l’European Fisheries Development Advisors Network (EFDAN), qui s’est tenue en juin 2018 en Suède, ont débattu de l’importance de la participation d’acteurs de la pêche artisanale aux processus mondiaux et régionaux et ont cité des exemples du soutien de la FAO au renforcement des organisations.
- À Berlin, en 2019, le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) a co-organisé avec l’ONG Bread for the World un dialogue sur l’innovation au cours duquel les Directives sur la pêche artisanale ont été présentées parmi les outils permettant de remédier aux

carences actuelles en matière de pêche durable, y compris en Afrique. Ce dialogue réunissait une centaine de participants issus de ministères, d'ONG, du milieu universitaire et du grand public.

- En septembre 2019, la FAO a également été invitée par l'Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ) à organiser une réunion d'information visant à présenter les Directives sur la pêche artisanale et à expliquer comment utiliser les différents chapitres de ce texte, lors d'une conférence régionale que l'Agence accueillait et qui réunissait les membres de son personnel, les consultants et les partenaires d'exécution de projets portant sur la pêche et l'aquaculture artisanales en Ouganda, en Mauritanie, au Malawi, à Madagascar et en Zambie.

- L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'USAID, l'Agence des États-Unis pour le développement international, ont publié un guide intitulé *Advancing gender in the environment: gender in fisheries – a sea of opportunities* (Faire progresser l'égalité des sexes dans l'environnement: l'égalité des sexes dans le secteur de la pêche – un océan de possibilités), dans lequel il est également question des Directives sur la pêche artisanale.

- L'Oak Foundation a créé un flux de financement de la pêche artisanale qui soutient la mise en œuvre des Directives y afférentes.

- Au quarante et unième forum annuel de l'ONG Action mondiale des Parlementaires (PGA), l'accent a été mis sur les ODD 14 et 16. Plus de 100 parlementaires étaient réunis à Praia (Cabo Verde), et le forum s'est conclu sur l'adoption d'un plan d'action qui se proposait notamment de renforcer la durabilité de la pêche artisanale en «[p]romouvant l'adoption de législations qui reconnaissent, protègent et soutiennent la pêche à petite échelle et les communautés qui en dépendent, ainsi que la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture»<sup>1</sup>.

6. La FAO et des partenaires ont continué de produire du matériel facilitant la compréhension et l'utilisation effective des Directives sur la pêche artisanale. Citons notamment les éléments suivants:

- Des vidéos d'animation supplémentaires sur les chapitres 5, 6, 7 et 9 des Directives ont été produites pour la FAO par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche.

- Un programme par étapes et la boîte à outils associée, qui visent à soutenir les pays dans la mise en œuvre des Directives, sont en cours d'élaboration et d'examen avec des partenaires. L'un des outils permettant d'évaluer les cadres institutionnels et juridiques ainsi que le cadre d'action publique sous l'angle des Directives s'inspire d'un outil d'analyse élaboré et testé en Indonésie et aux Philippines par l'USAID.

- Parmi les autres outils déjà disponibles, citons:

- *Fisheries Learning Exchanges: A short guide to best practice* – Ce petit guide de bonne pratique donne des conseils en matière d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et de soutien des échanges d'apprentissage sur la pêche; il résulte d'une collaboration entre la FAO, l'ONG Blue Ventures et l'initiative de recherche FLExCELL;

- Un jeu de cartes illustrées sur les Directives, élaboré en collaboration avec le Centre du développement et de l'innovation de Wageningen (Wageningen University and Research, Pays-Bas); ce jeu a été utilisé à titre pilote dans le cours de formation sur la gouvernance d'une pêche résiliente à l'Université Wageningen ainsi que lors d'un atelier régional réunissant des participants venus de cinq pays africains (voir aussi le paragraphe 37 plus loin).

---

<sup>1</sup> [www.pgaction.org/pdf/annual-forum/Praia\\_Plan\\_of\\_Action\\_fr.pdf](http://www.pgaction.org/pdf/annual-forum/Praia_Plan_of_Action_fr.pdf).

### III. COMPOSANTE 2. RENFORCEMENT DE L'INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE

7. Au titre de la deuxième composante du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, l'Organisation continue de collaborer avec des partenaires afin de produire et de fournir des connaissances spécifiques sur les enjeux de la pêche artisanale et, ainsi, de mieux éclairer les politiques qui s'y rapportent, dans le secteur de la pêche, mais aussi au-delà. Les partenaires appartenant au monde de la recherche et au milieu universitaire jouent un rôle essentiel dans les travaux effectués au titre de cette composante. Les principales évolutions et réalisations obtenues sont résumées ci-après.

8. En novembre 2019, le Colloque international de la FAO sur la gestion durable des pêches: renforcer les liens entre science et politiques a consacré une séance à l'examen des voies à suivre possibles pour assurer aux pêcheurs des moyens d'existence durables, y compris dans leurs dimensions sociales et culturelles et sur le plan de l'équité. L'un des exposés thématiques était présenté par un artisan pêcheur et le débat a mis l'accent sur les approches conduisant à des moyens d'existence équitables et durables pour les pêcheurs, et en particulier sur l'importance d'une gouvernance inclusive de la pêche et d'une collaboration avec les pêcheurs et les travailleurs du secteur, femmes et hommes. Les recommandations issues de la séance ont confirmé la nécessité de mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale et de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme. Les Directives ont également été évoquées dans plusieurs autres séances du Colloque. Enfin, dans une enquête menée auprès des participants, 67 pour cent des répondants ont indiqué qu'ils avaient utilisé les Directives dans leur travail et 53 pour cent se sont dits intéressés par l'utilisation des Directives dans leurs futures tâches.

9. Sur la question de la promotion de l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'Institut danois des droits de l'homme (DIHR) a organisé deux séminaires régionaux en juillet-août et en novembre 2019, pour l'Afrique et l'Asie respectivement, dans le cadre de son projet pour un océan durable. Le but était d'examiner le rôle que les institutions nationales chargées des droits de l'homme peuvent jouer dans la résolution des problèmes de cet ordre dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Le séminaire a réuni 30 personnes environ, qui représentaient des institutions nationales chargées des droits de l'homme, des organismes des Nations Unies, le milieu universitaire, des organisations de la société civile et des ONG. Les séminaires ont abouti à une série de propositions d'action telles que: réduire le déficit d'information concernant les effets sur le plan des droits de l'homme dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture; produire des outils et donner des directives sur la façon de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme de la pêche artisanale dans les projets et les programmes; élaborer des directives sur la façon dont les institutions nationales chargées des droits de l'homme peuvent utiliser leur mandat pour défendre et protéger les droits humains des personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche ou pâtissent de ce secteur; et mener des activités de renforcement des capacités et d'action sur le terrain pour aider les acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture à saisir les effets en matière de droits de l'homme et ce que cela implique, entre autres. La FAO continue de travailler sur cette initiative avec l'Institut danois des droits de l'homme pour étudier de façon plus approfondie l'application des normes en la matière dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

10. Concernant les problèmes liés aux régimes fonciers, la conférence mondiale organisée par la FAO et intitulée «Droits fonciers et droits des usagers dans le secteur de la pêche 2018 – Réaliser les objectifs de développement durable d’ici à 2030» s’est tenue à Yeosu (République de Corée), du 10 au 14 septembre 2018. Entre autres choses, elle a permis de souligner l’importance de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale pour faire le lien entre les régimes fonciers applicables à la pêche, les droits d’accès, les droits des usagers et les droits de l’homme, et pour favoriser la participation et l’habilitation des acteurs. Une série d’ateliers régionaux se tiennent actuellement pour fournir des recommandations supplémentaires d’élaboration de conseils pratiques aux fins d’une mise en œuvre efficace du chapitre 5 – Gouvernance des régimes fonciers et gestion des ressources – de ces directives. En septembre et novembre 2019, des ateliers régionaux de ce type ont eu lieu en Thaïlande et au Chili, respectivement.

11. Une conférence internationale sur le thème «Communautés, conservation et moyens de subsistance», co-organisée par le Community Conservation Research Network (CCRN) et l’UICN, s’est tenue dans les locaux de la Saint Mary’s University, à Halifax (Canada), en mai 2018. Elle réunissait 500 personnes environ, venues de toutes les régions du monde, et comprenait des séances et des présentations sur la pêche artisanale faisant référence aux Directives. Cette conférence a été une occasion privilégiée de mettre au premier plan les communautés locales du monde et leur engagement dans la conservation de l’environnement à l’appui de moyens d’existence durables et de préciser comment il est possible de les soutenir au mieux dans l’action publique et dans des programmes concrets.

12. Parmi les partenaires importants issus de la communauté scientifique, le réseau de chercheurs Too Big To Ignore (TBTI) a un vaste programme de recherche sur la pêche artisanale. En octobre 2018, ce réseau a organisé en Thaïlande le troisième Congrès mondial de la pêche artisanale, qui avait pour objectif spécifique d’éclairer la mise en œuvre des Directives et comprenait un certain nombre de séances consacrées à ce thème. Le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l’application des Directives sur la pêche artisanale a facilité la participation à ce congrès d’un certain nombre de décideurs publics, d’acteurs du secteur de la pêche artisanale et de chercheurs en début de carrière venus de pays en développement.

13. WorldFish est un autre partenaire important, avec lequel la Division des pêches de la FAO a signé un protocole d’accord en 2018 couvrant, entre autres, la poursuite de la collaboration en matière de pêche artisanale et de mise en œuvre des Directives, ce qui comprend l’étude mondiale intitulée «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: la contribution de la pêche artisanale au développement durable» (*Illuminating Hidden Harvests: the contribution of small-scale fisheries to sustainable development*). Cette collaboration majeure entre la FAO, WorldFish et la Duke University est un travail important qui vise à fournir des informations de plus grande qualité et à améliorer les connaissances sur la pêche artisanale et la contribution de ce secteur au développement durable. La publication de cette étude est prévue à la fin de 2020. Le document publié sous la cote COFI/2020/Inf.12.1 rend compte des progrès accomplis jusqu’ici.

14. La FAO et WorldFish ont également collaboré à la production d’une publication à paraître, intitulée *Information and communications technologies to secure sustainable small-scale fisheries in Asia – Successes and failures* (Technologies de l’information et de la communication pour une pêche artisanale durable en Asie – réussites et échecs), qui a pour objet de fournir un cadre de référence pour l’utilisation des technologies de l’information et de la communication (TIC) dans la pêche artisanale, en particulier en vue de la concrétisation des objectifs des Directives et des ODD. En outre, un atelier international sur les TIC au service de la pêche dans la pratique (*ICT4Fisheries in Practice*) s’est tenu au Cap (Afrique du Sud) en octobre 2019, organisé par ABALOBI et Blue Ventures, deux ONG qui font appel aux TIC pour aider les petits pêcheurs. À l’issue d’un atelier, une plateforme a été créée pour accueillir une communauté de pratique et permettre la poursuite des discussions et du partage d’expériences.

15. De façon générale, la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale reçoit de plus en plus souvent le soutien de la communauté scientifique, comme en témoigne le nombre croissant de revues à comité de lecture qui soit s'intéressent directement, soit font référence à ces directives (voir la liste en annexe).

16. Deux documents techniques ont été publiés pour donner des orientations fondées sur le partage de bonnes pratiques:

- *Securing sustainable small-scale fisheries: sharing good practices from around the world* (Assurer la durabilité de la pêche artisanale: partage de bonnes pratiques adoptées dans différentes parties du monde) – comprend huit études de cas couvrant différentes parties du globe et intéressant les domaines thématiques traités dans les Directives sur la pêche artisanale.
- *Securing sustainable small-scale fisheries: Showcasing applied practices in value chains, post-harvest operations and trade* (Assurer la durabilité de la pêche artisanale: présentation de pratiques en vigueur dans les chaînes de valeur, les opérations après capture/récolte et le commerce) – examine les bonnes pratiques et les initiatives réussies en phase avec les recommandations des Directives sur la pêche artisanale, en se concentrant sur le chapitre 7 – Chaînes de valeur, activités après capture et commerce.

17. Concernant d'autres thèmes particuliers, les produits du savoir suivants ont été élaborés et sont en cours de diffusion et d'application en collaboration avec des partenaires:

- *Guidelines for micro-finance and credit programmes in support of small-scale fisheries in Asia* (Directives sur la microfinance et les programmes de crédit à l'appui de la pêche artisanale en Asie)<sup>2</sup> et *Guidelines for increasing access of small-scale fishers to insurance services* (Directives visant à renforcer l'accès des petits pêcheurs aux services d'assurance)<sup>3</sup>, directives élaborées par la FAO en collaboration avec l'Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique (APRACA) et des partenaires. Ces directives ont été approuvées par les membres de l'APRACA en 2019 et sont en cours de mise en œuvre, par exemple aux Philippines.
- *Sécurité en mer pour la pêche artisanale* – Ce manuel, qui a pour objectif de contribuer à la sensibilisation des pêcheurs à la sécurité (disponible en anglais, bengali, chinois, cingalais, espagnol, français, malayalam, portugais, russe et tamoul), a été élaboré en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale du Programme du golfe du Bengale<sup>4</sup>.
- Protection sociale et travail décent – La protection sociale retient de plus en plus l'attention, considérée comme un instrument essentiel pour remédier aux vulnérabilités des pêcheurs et les aider à s'assurer d'autres sources de revenu, mais aussi comme un moyen de promotion d'une utilisation durable des ressources lorsqu'elle est associée à des politiques et des programmes sur la pêche. Entre les sessions, la FAO a soutenu les États et les organisations de pêcheurs dans un certain nombre d'activités en rapport avec la promotion de conditions de travail décentes dans le secteur. Il s'agit notamment d'initiatives de renforcement des capacités en matière de sécurité, de plaidoyer et d'action publique visant la couverture des travailleurs du secteur de la pêche par un système de protection sociale. La FAO a organisé des séminaires régionaux sur les conditions de travail, la sécurité, et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), auxquels ont participé de

<sup>2</sup> Grace, L., van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for micro-finance and credit services in support of small-scale fisheries in Asia – A handbook for finance and fisheries stakeholders. In support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome. FAO. [www.fao.org/3/ca5128en/CA5128EN.pdf](http://www.fao.org/3/ca5128en/CA5128EN.pdf).

<sup>3</sup> Tietze, U., van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for increasing access of small-scale fisheries to insurance services in Asia. A handbook for insurance and fisheries stakeholders. In support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome. FAO. [www.fao.org/3/ca5129en/CA5129EN.pdf](http://www.fao.org/3/ca5129en/CA5129EN.pdf).

<sup>4</sup> FAO. 2020. *Sécurité en mer pour la pêche artisanale*. Rome. [www.fao.org/3/ca5772fr/CA5772FR.pdf](http://www.fao.org/3/ca5772fr/CA5772FR.pdf).



nombreux acteurs, dont des experts venus de l'administration publique et des organisations d'artisans pêcheurs (voir aussi le paragraphe 4 plus haut; vous trouverez des informations sur ces activités dans le document d'information 14.1, qui porte sur la sécurité et le travail décent dans la pêche et l'aquaculture).

- La FAO et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) ont mené une étude dans certains pays de la région méditerranéenne pour mieux cerner les besoins en matière de couverture sociale<sup>5</sup>. Les recommandations formulées dans le rapport sont en cours de mise en œuvre, l'objectif étant d'améliorer le champ d'application et l'efficacité des programmes nationaux de protection sociale destinés aux acteurs de la pêche artisanale. L'étude des résultats obtenus a été publiée, accompagnée d'un document d'orientation, et sera également disponible en anglais et en français.

- Au Cambodge, la FAO et WorldFish ont mené une étude sur la cohérence des politiques intéressant la protection sociale et la pêche. Les résultats de l'étude ont fait clairement apparaître des points d'ancrage et ont été présentés à différentes autorités publiques et à différents partenaires de développement du Groupe de travail technique pour la protection sociale et la sécurité alimentaire et la nutrition et du Groupe de travail technique pour l'administration de la pêche. Ils ont ensuite été diffusés par le truchement d'un document d'orientation sur la promotion d'une plus grande cohérence entre les politiques, les mécanismes et les programmes relatifs à la pêche artisanale et à la protection sociale au Cambodge<sup>6</sup> et d'une infographie connexe<sup>7</sup>.

- En Amérique latine et dans les Caraïbes, un certain nombre d'études d'envergure nationale ont été menées et analysées pour formuler des recommandations applicables aux programmes d'action publique régionaux et nationaux et visant à renforcer la protection sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, dans l'optique d'une concrétisation des objectifs de développement durable. La création d'un groupe de travail conjoint réunissant la FAO, la Confédération des pêcheurs artisanaux d'Amérique centrale (CONFEPESCA) et l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) a largement contribué à favoriser l'intégration du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans les programmes nationaux de protection sociale des pays d'Amérique centrale (voir aussi le paragraphe 28 plus loin).

18. Au niveau régional, en Afrique de l'Ouest, deux sessions du groupe de travail sur les pêches artisanales du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) se sont tenues à Dakar (Sénégal), en juillet 2018 et en octobre 2019<sup>8</sup>. Ces sessions étaient les premières après la révision des termes de référence du groupe de travail, en 2016, qui avait permis d'ajouter la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Par ailleurs, le plan de travail du groupe comprend des tâches telles que: améliorer la collecte de données sur la pêche artisanale à partir d'un nombre donné d'indicateurs clés, mener des études sur les principaux problèmes auxquels ce secteur fait face et affiner la caractérisation de la pêche artisanale dans la région.

19. Un atelier de consultation régionale sur les Directives destiné aux pays du COPACE a également été organisé à Dakar en juillet 2019, afin d'examiner et d'approuver les mesures nécessaires pour parvenir à une pêche artisanale durable dans le contexte des cadres d'action régionaux et internationaux en vigueur. Ces trois jours de consultation constituaient le septième des événements de sensibilisation et de planification de la mise en œuvre des Directives organisés les années précédentes par la FAO dans différentes parties du monde, en collaboration avec des partenaires régionaux. Pour cet atelier, la FAO avait comme partenaire le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union

<sup>5</sup> FAO. 2020. *Rapport sur la protection sociale et les pêcheries artisanales dans la région de la Méditerranée – Une revue*. Rome. 102 pages. [www.fao.org/3/ca4711fr/ca4711fr.pdf](http://www.fao.org/3/ca4711fr/ca4711fr.pdf).

<sup>6</sup> FAO. 2020. Promoting great coherence between small-scale fisheries and social protection policies, mechanisms and programs in Cambodia. Kosal Mam, Peter Jackson et Sopanha Chap.

<sup>7</sup> Infographie: Greater inclusion in social protection can benefit both fisher-farmers' livelihoods and Cambodia's fisheries. [www.fao.org/3/ca7398en/CA7398EN.pdf](http://www.fao.org/3/ca7398en/CA7398EN.pdf).

<sup>8</sup> Rapport du groupe de travail FAO/COPACE sur les pêches artisanales. [www.fao.org/3/ca5942b/CA5942B.pdf](http://www.fao.org/3/ca5942b/CA5942B.pdf).

africaine (UA-BIRA) et a collaboré avec la Commission de la CEDEAO et le projet FIRST. L'atelier a réuni 70 participants, dont des représentants des pouvoirs publics de 19 pays membres du COPACE.

20. Le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA) est l'organe régional des pêches (ORP) chargé de la pêche et de l'aquaculture continentales en Afrique. Sa dix-huitième session, tenue à Bamako (Mali) en novembre 2019, consacrait pour la première fois un point d'ordre du jour aux Directives sur la pêche artisanale. Les Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique font référence à ces directives, qui se trouvent donc liées au cadre d'action continental. Le fait de renforcer les connaissances des ORP et des communautés économiques régionales d'Afrique sur la pêche artisanale et les Directives y afférentes donne à ces entités les moyens de soutenir leurs pays membres.

21. La FAO continue d'appuyer la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et la concrétisation de la cible 14.b des ODD en Afrique du Nord. En Tunisie et en Algérie, un projet de coopération technique intitulé «initiative "Espoir bleu" en Méditerranée» aide les parties prenantes à élaborer des plans d'investissement dans le but de faciliter la prise en compte des communautés locales de petits pêcheurs dans le processus de croissance bleue. Pour soutenir la gestion de la pêche artisanale en mer dans la sous-région, la FAO collabore avec ses partenaires à l'amélioration de la collecte de données. Une initiative sous-régionale visant à établir un inventaire des pêches artisanales a été lancée, en complément d'activités précédemment menées ou en cours telles que la cartographie qualitative de la pêche artisanale en Libye et en Tunisie du projet MedSudMed. L'ambition globale de cet inventaire est de dresser un bilan précis de la situation de ce secteur et de recenser les lieux de pêche ainsi que les méthodes de pêche les plus durables et les plus viables sur le plan économique.

22. Les membres de la CGPM ont approuvé le Plan d'action régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire, d'une durée de 10 ans, lors d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue à Malte en septembre 2018. Cette déclaration a pris forme au terme d'un long processus auquel toutes les parties prenantes ont été associées. Elle représente une étape historique pour la région et un engagement ferme de veiller, durant la décennie à venir, à la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme de la pêche artisanale. Un plan de travail multipartite vient aujourd'hui appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional.

23. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) a financé un projet sur les systèmes et méthodes de collecte de données relatives à la pêche continentale en Europe (2018-2020). Ce projet vise à apporter une aide aux pays des Balkans occidentaux en matière de systèmes de données utilisés pour le suivi de la pêche continentale dans leur pays, laquelle concerne principalement des petits pêcheurs et des pêcheurs à la ligne dans les cours d'eau et les lacs. L'objet du projet est d'élaborer des directives relatives aux bonnes pratiques, qui mettent en lumière les expériences régionales réussies, comme les accords de cogestion entre pouvoirs publics et associations de pêcheurs/pêcheurs à la ligne, ainsi que les possibilités de science citoyenne en matière de collecte de données. Des ateliers nationaux dispenseront une formation aux acteurs de la pêche artisanale en eau douce des pays des Balkans occidentaux, en l'espèce, en Albanie, en Macédoine du Nord et au Monténégro, qui participent au projet. En outre, un document technique décrivant les systèmes de collecte de données utiles pour la pêche artisanale et la pêche de loisir continentales dans les pays européens a été rédigé conjointement avec la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI).

24. Dans les Caraïbes, la FAO continue d'appuyer l'utilisation effective des Directives sur la pêche artisanale dans la politique commune de la pêche de la Communauté des Caraïbes. Le Conseil ministériel du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes a approuvé le document intitulé *Protocol on securing sustainable small-scale fisheries for Caribbean Community fisherfolk and societies* (Protocole visant à assurer une pêche artisanale durable pour les pêcheurs et les sociétés de la Communauté des Caraïbes) en mai 2018, déclenchant une entrée en vigueur immédiate dudit protocole. Cette étape constitue le principal produit d'un processus participatif visant à influencer sur l'action publique. La FAO maintient son appui par l'intermédiaire du Centre de gestion des ressources

et d'études environnementales (CERMES) et de l'équipe de ce centre chargée de la parité hommes-femmes dans le secteur de la pêche (Gender in Fisheries Team, GIFT) pour combler les lacunes critiques, en particulier dans l'analyse et l'établissement de rapports sexospécifiques, et permettre ainsi d'éclairer des interventions plus ciblées concernant la mise en œuvre du Protocole. On a besoin, entre autres choses, d'une connaissance plus approfondie de la place respective des femmes et des hommes dans le secteur de la pêche, en particulier dans des domaines prioritaires, dont certains ont été recensés pendant le processus participatif d'élaboration du Protocole et à l'occasion de divers projets.

25. Dans les Caraïbes, la FAO a amélioré la sécurité en mer à l'aide d'une formation régionale comprenant des modules tels que la préparation aux situations d'urgence, la réparation et l'entretien des moteurs hors-bord, la gestion des risques de sécurité, la conduite des bateaux et la circulation maritime de base, ainsi que les premiers secours et les communications. En outre, près de 600 pêcheurs ont reçu une formation aux TIC, qui portait spécifiquement sur les trois appareils les plus essentiels à la sécurité en mer des petits pêcheurs: la radio à très hautes fréquences (VHF), le système mondial de localisation (GPS) et le téléphone portable. La FAO a dispensé aux participants une formation aux instruments, aux techniques et aux procédures, et a organisé des exercices avec les trois appareils mentionnés ci-dessus, sur le lieu de formation et en mer.

26. La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) a approuvé une résolution qui encourage la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale par tous les États membres (COPACO/15/2014/8). À sa dix-septième session, en juillet 2019, la Commission a examiné les progrès accomplis ainsi que le plan par étapes menant à l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, en 2022. Par ailleurs, la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPPESAALC) a étudié les Directives sur la pêche artisanale et fait rapport sur les activités dans les pays membres, comme l'assistance technique fournie à l'appui des processus nationaux au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua pour permettre l'adoption des dispositions des Directives dans les cadres réglementaires nationaux.

27. En Amérique latine, un atelier a été organisé dans la péninsule de Yucatan au Mexique en décembre 2019 sur la gouvernance et les politiques en matière de pêche artisanale en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'atelier était accueilli par l'organisation de la société civile mexicaine Comunidad y Biodiversidad (COBI), en collaboration avec d'autres. Des chercheurs et des organisations de la société civile ont uni leurs efforts pour concevoir un cadre régional de prise en compte systématique des Directives sur la pêche artisanale dans la gouvernance et dans les politiques des pays de la région, et ont également examiné comment évaluer la mise en œuvre.

28. L'OSPESCA a déjà intégré les Directives dans sa stratégie 2015-2025 et a créé un groupe de travail sur la pêche artisanale avec la FAO et la CONFEPESCA pour favoriser la mise en œuvre de ces directives dans les pays d'Amérique centrale, à Cuba et en République dominicaine. Ce groupe de travail offre un cadre essentiel aux pouvoirs publics et aux organisations de pêcheurs pour amorcer une collaboration autour de la conception et de la mise en œuvre d'expériences pilotes d'application des Directives dans les communautés de pêcheurs.

29. En octobre 2019, une réunion sous-régionale centraméricaine s'est tenue pour aider les pays membres de l'OSPESCA – Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine – à poursuivre leur stratégie régionale de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. La présence de représentants des pêcheurs, venus de Colombie et du Mexique, a permis d'enrichir le débat en élargissant les champs d'expérience partagés. L'examen des questions prioritaires à traiter dans la région au moyen d'un projet régional sur la pêche artisanale s'en est trouvé facilité. En outre, l'Alianza de Pescadores Indígenas Centroamericanos (Alliance des pêcheurs autochtones d'Amérique centrale) a pris part à la réunion et il a été convenu qu'elle participerait au groupe de travail régional.

30. À San José (Costa Rica), en décembre 2018, des représentants des peuples autochtones des pays d'Amérique centrale ont tenu une réunion pour élaborer collectivement des mécanismes de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et confirmer la création de l'Alianza de Pescadores Indígenas Centroamericanos et la mise au point d'un plan d'action régional. La FAO, l'OSPESCA, le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (FILAC, Fondo para el desarrollo de los Pueblos Indígenas de América Latina y El Caribe) et le Consejo Indígena de Centro América (CICA, Conseil des peuples autochtones d'Amérique centrale) ont apporté leur soutien à la réunion. En 2019, le Bureau de pays de la FAO au Panama a fait rapport sur le déroulement de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale dans le contexte de l'éradication de la pauvreté chez les peuples autochtones d'Amérique centrale. En septembre 2019, l'Alianza de Pescadores Indígenas Centroamericanos a organisé à Panama un atelier sur la gouvernance territoriale dans le secteur de la pêche, avec l'appui de la FAO et du FILAC. Il est prévu de réunir les résultats de cet atelier dans un guide sur la gouvernance responsable et participative de la pêche autochtone.

31. En Asie du Sud-Est, le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) a élaboré un guide pratique de l'analyse sexospécifique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales en Asie du Sud-Est, fondé sur le principe des Directives sur la pêche artisanale, guide que le SEAFDEC met en application dans certains pays.

32. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique se sont associés pour organiser un atelier de consultation régionale sur l'évolution démographique des communautés de pêcheurs d'Asie, les 6 et 7 novembre 2019 à Bangkok (Thaïlande). Le but était d'étudier et de comprendre quels effets potentiels certains phénomènes touchant ces communautés (vieillesse, jeunesse de la population et migration) pouvaient avoir sur le secteur de la pêche et sur la durabilité des ressources halieutiques, la diversification des moyens d'existence, l'adaptation aux effets du changement climatique ainsi que les rôles dévolus à chaque sexe et les relations entre hommes et femmes.

33. Dans le Pacifique, un atelier s'est tenu sur la méthode de communication des progrès accomplis au vu de l'indicateur 14.b.1 des ODD. Des représentants de 11 pays du Pacifique, d'organisations régionales, des milieux universitaires et de la société civile étaient réunis pour l'occasion. L'objet de l'atelier était de sensibiliser à la cible 14.b des ODD, ainsi qu'aux instruments d'action régionaux et mondiaux qui y sont associés, en particulier l'initiative de la Communauté du Pacifique (CPS) intitulée *New Song for the Pacific and the SSF Guidelines* (Une nouvelle partition pour le Pacifique et les Directives sur la pêche artisanale), et de renforcer les capacités nécessaires pour collecter et compiler les données utiles et faire rapport sur l'indicateur 14.b.1 des ODD.

34. Pour mieux comprendre comment les politiques régionales sur la pêche côtière renvoient aux Directives y afférentes et les complètent, les bureaux de la FAO dans le Pacifique et un partenaire régional, la CPS, ont commandé une étude qui doit aider à l'élaboration du programme régional et recenser les domaines clés de collaboration et de programmation dans la région. De surcroît, la communauté de la pêche de la région Pacifique a éprouvé la nécessité de concrétiser les orientations qui se dégagent des Directives ainsi que des politiques régionales, telles que celle intitulée «Une nouvelle partition pour la pêche côtière» qui porte sur l'équité entre les sexes et le chapitre 5, en les contextualisant. Les partenaires de la FAO dans la région des îles du Pacifique ont uni leurs efforts pour élaborer le document intitulé *Pacific handbook for gender equity and social inclusion in coastal fisheries and aquaculture*<sup>9</sup> (Guide relatif à l'équité entre les sexes et à l'inclusion sociale dans la pêche côtière et l'aquaculture du Pacifique), qui donne des conseils pratiques pour améliorer ces deux aspects dans la pêche et l'aquaculture côtières.

---

<sup>9</sup> <https://coastfish.spc.int/en/component/content/article/494>.

35. À l'échelon national, plusieurs Membres ont pris l'initiative de s'orienter vers une mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. La FAO fournit l'appui nécessaire quand des demandes lui sont adressées. En outre, dans le cadre d'un nouveau projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et qui s'inscrit dans le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, un appel a été lancé à tous les Membres, par le truchement des bureaux de la FAO dans les pays en développement, les invitant à manifester leur intérêt pour l'application des Directives sur la pêche artisanale et à proposer des projets. Un certain nombre de propositions ont été retenues, sur la base de critères préalablement définis, ce qui porte à 10 le nombre de pays qui appuient actuellement la mise en œuvre des Directives ou ont planifié leur soutien à celles-ci: Cabo Verde, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Madagascar, Myanmar, Namibie, Oman, Philippines, Sénégal et Tanzanie. Certains d'entre eux visent l'élaboration (et la mise en œuvre) participative(s) d'un plan d'action national (Sénégal, Tanzanie) ou suivent des approches globales de même nature (Madagascar, Philippines), tandis que d'autres agissent de façon plus ciblée (Oman, sur la parité hommes-femmes) ou développent des travaux antérieurs (Costa Rica) ou encore complètent des projets en cours (approche écosystémique des pêches [AEP] – projet au Myanmar, Initiative pour les pêches côtières au Cabo Verde, en Côte d'Ivoire et au Sénégal [pour ce dernier, en plus du plan d'action national]).

36. Le projet FAO-Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-Centre d'investissement de la FAO (CFI) en Afrique de l'Ouest s'emploie actuellement à analyser les cadres législatifs de la pêche du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal selon un processus participatif (comprenant des communautés de petits pêcheurs). À l'issue de cette analyse, des recommandations seront formulées sur les modifications nécessaires pour prendre en compte l'approche écosystémique des pêches et les principes des Directives sur la pêche artisanale. Plus particulièrement, le projet permet d'élaborer un guide pratique pour légiférer sur la pêche artisanale dans l'optique d'une approche écosystémique des pêches, dans lequel sont abordées notamment la question d'une approche fondée sur les droits de l'homme et celle de l'égalité des sexes. Le projet sert également à examiner les structures institutionnelles existantes pour promouvoir les modifications nécessaires aux nouveaux arrangements de cogestion, notamment aux systèmes de droits d'accès applicables aux femmes comme aux hommes dans les zones côtières.

37. Le Ghana, le Malawi, l'Ouganda et la Sierra Leone ont également lancé de nouvelles activités sur l'habilitation des femmes dans le secteur de la pêche pour des systèmes alimentaires durables; c'est aussi le cas de la Tanzanie, où ces activités viennent compléter l'initiative existante. En reconnaissance du fait que les femmes sont majoritaires dans le secteur après capture et jouent un rôle essentiel dans l'accès à la nourriture de leur famille et, plus largement, des consommateurs, mais qu'elles font aussi face à de nombreux obstacles et, bien souvent, ne jouissent pas des mêmes droits et possibilités que les hommes, le projet visera d'abord à soutenir les actrices du secteur de la pêche artisanale, en particulier dans les activités après capture. Par une application effective des Directives sur la pêche artisanale, centrée sur le travail des femmes et le secteur après capture, et une mise à profit des conseils associés, en particulier le manuel intitulé *Towards gender-equitable small-scale fisheries governance and development*<sup>10</sup> (Vers une équité entre hommes et femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale) (FAO, 2017), le projet contribuera à des systèmes alimentaires plus inclusifs et efficaces, avec une priorité donnée aux filières des «petits poissons» (petits pélagiques) afin d'accroître la quantité de petits poissons et de produits de la pêche destinés à l'alimentation humaine et au commerce, ainsi que la qualité de ces produits, par une habilitation des femmes travaillant dans le secteur après récolte. Le donateur, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad), s'est engagé à financer un projet de cinq ans, et le périmètre d'action pourrait être élargi à d'autres pays et régions dans les années qui viennent.

---

<sup>10</sup> [www.fao.org/3/a-i7419e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i7419e.pdf).

38. En plus de ceux mentionnés précédemment, un certain nombre d'autres pays ont mené des activités, quoiqu'à une échelle plus réduite, notamment:

- Dans le cadre du projet d'amélioration de la gouvernance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition en El Salvador, et en étroite collaboration avec les parties prenantes, les Directives sur la pêche artisanale ont été largement diffusées et ont été mises en œuvre au niveau des coopératives, renforçant les infrastructures et les processus sur le terrain pour améliorer les pratiques de production.
- Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) a mené une étude en 2019, s'appuyant sur la tempête tropicale Ockhi qui a frappé l'Inde pour évaluer la réponse et la préparation aux catastrophes<sup>11</sup>. L'étude s'est également intéressée aux systèmes d'alerte cyclonique et à leur efficacité, ainsi qu'aux politiques et aux plans des administrations centrale et étatiques (Tamil Nadu et Kerala) qui permettent d'affronter les catastrophes et visent à réduire au maximum les pertes humaines et les dommages aux moyens d'existence découlant de la pêche, conformément aux Directives sur la pêche artisanale. En Inde, l'ICSF a organisé des ateliers de sensibilisation et contribué à éclairer la mise en œuvre de la politique du pays en matière de pêche maritime, qui intègre les Directives. Les ateliers ont également mis l'accent sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la politique de la pêche, maritime ou continentale, et sur le rôle des collectivités locales dans l'application des Directives.
- L'ICSF est également intervenu dans un certain nombre d'autres pays<sup>12</sup>:
  - Au Ghana, pour traduire les Directives dans quatre langues locales afin de sensibiliser les acteurs de la chaîne de valeur, dans l'optique de renforcer la participation des communautés à l'élaboration des politiques et d'améliorer les règlements applicables à la pêche traditionnelle et la sécurité des droits fonciers des communautés vivant des pêches continentale et côtière.
  - Au Brésil, pour faire connaître les Directives aux peuples autochtones de l'état d'Amazonas, lors d'un atelier qui s'est tenu en 2019 et qui visait à informer ces populations de leurs droits en tant qu'artisans pêcheurs et à faciliter leur intégration parmi les pêcheurs et les communautés vivant des pêches côtière et fluviale.
  - Au Viet Nam, pour sensibiliser les participants à la cogestion et aux systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance communautaires, lors de deux ateliers tenus en 2018 et 2019 respectivement.
  - Au Myanmar, pour examiner la gestion des pêches dans deux communes, fin 2018, et proposer l'intégration d'une approche écosystémique dans les mécanismes de cogestion des communautés locales de pêcheurs, et pour mener une étude, en 2018 également, sur l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs migrants pratiquant la pêche au diable.
  - Aux Philippines, pour effectuer une évaluation comparative des politiques et des lois et des Directives sur la pêche artisanale, en 2019, et déterminer les besoins d'amélioration de la sécurité des droits fonciers et d'instauration de conditions de travail décentes.
  - À Sri Lanka, au cours de la période 2018-2019, pour promouvoir l'intégration d'éléments clés des Directives dans les processus d'action publique et de planification en matière de pêche, en particulier ceux qui intéressent la sécurité des droits fonciers des pêcheurs sur la terre, l'eau et les ressources halieutiques, ainsi que le développement social et la protection sociale.

---

<sup>11</sup> Cyclone Ockhi – Disaster risk management and sea safety in the Indian marine fisheries sector. [www.fao.org/3/ca2904en/CA2904EN.pdf](http://www.fao.org/3/ca2904en/CA2904EN.pdf).

<sup>12</sup> Les informations sur les activités menées par l'ICSF en vue de l'application des Directives sur la pêche artisanale sont réunies sur la page suivante: <https://igssf.icsf.net>.

- Avec l'appui de Norad, la FAO collabore avec les pouvoirs publics d'Afrique du Sud, de Sainte-Lucie et des Philippines pour renforcer la capacité d'adaptation des pêcheurs et des travailleurs (en particulier les femmes) du secteur de la pêche traditionnelle aux effets du changement climatique, notamment par des formations professionnelles dans différents domaines: utilisation d'autres ressources de la mer; amélioration de la manutention du poisson; adoption de méthodes modernes d'emploi des engins de pêche, pour plus d'efficacité et de sélectivité, et d'abattage et de manipulation du poisson capturé, pour une qualité et une valeur maximales du produit; ou initiation à la sécurité en mer (survie en mer, gestion des risques de sécurité, premiers soins en cas d'urgence, radiocommunication, instruments internationaux, par exemple). Des supports de renforcement des capacités sont en cours d'élaboration à partir des enseignements tirés du projet et seront largement diffusés et réutilisés.

39. Dans le cadre du projet de gestion durable des prises accessoires dans le secteur de la pêche au chalut en Amérique latine et dans les Caraïbes (*Sustainable Management of Bycatch in Latin America and Caribbean Trawl Fisheries*, REBYC-II LAC), le Costa Rica, le Brésil et la Colombie ont mené des concertations partant de la base, qui étaient dirigées par les parties prenantes et visaient à élaborer des plans de gestion intégrant les petits pêcheurs. Ces concertations ont marqué la première participation effective des artisans pêcheurs au processus décisionnel. Elles ont abouti à la création du plan de gestion *Barra del Colorado* au Costa Rica, des accords intrasectoriels sur la pêche et l'effort de pêche en Colombie, et du premier plan de gestion de la pêche à la crevette reposant sur une approche écosystémique au Brésil.

#### IV. COMPOSANTE 3. AUTONOMISATION DES ACTEURS

40. La troisième composante du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale encourage l'amélioration des capacités techniques et organisationnelles des autorités et des acteurs aux niveaux local, national et régional. Elle est étroitement liée aux activités menées au titre des autres composantes, en particulier la deuxième.

41. Dans le cadre du Plan d'action régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire approuvé par la CGPM (voir le paragraphe 22), une «Université de la pêche artisanale» a été mise sur pied; elle comprend divers cours de formation destinés, en particulier, aux acteurs de ce secteur en Méditerranée et en mer Noire. Dans le cadre de ce programme, la CGPM organise deux ateliers, pour la Méditerranée et la mer Noire respectivement, qui visent à renforcer les organisations du secteur de la pêche artisanale de ces deux sous-régions et à diffuser des informations sur les travaux de la CGPM et sur la façon dont les petits pêcheurs et travailleurs du secteur de la pêche peuvent interagir avec la Commission. D'autres cours sont organisés par des partenaires de la CGPM, y compris la FAO et d'autres membres du réseau des Amis de la pêche artisanale (Friends of SSF), créé pour permettre une collaboration autour de la mise en œuvre du Plan d'action régional.

42. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD) ont apporté leur soutien à la création de plateformes sous-régionales destinées aux acteurs non étatiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La base de membres des plateformes est plus large que celle des organisations de petits pêcheurs, mais la pêche artisanale y occupe néanmoins une place prépondérante du fait de l'importance de ce sous-secteur en Afrique. En mars 2018, la Plateforme régionale des acteurs non étatiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest (WANSFA) tenait son Assemblée générale constituante, et en avril 2018, la Plateforme pour l'Afrique australe (SANSFA) était créée. En juillet 2019, WorldFish, la FAO, l'UA-BIRA et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SACD) ont organisé un atelier au Botswana, afin d'étudier la possibilité de créer une plateforme pour les acteurs non étatiques à l'échelle panafricaine et d'examiner comment celle-ci pourrait être reliée aux processus mondiaux qui se déroulent au sein du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale.

43. Parmi les autres exemples de renforcement des capacités en Afrique avec le soutien de la FAO, on peut citer le Maroc, où un projet spécifique visant les organisations de petits pêcheurs a permis de dispenser des formations à la gestion de la pêche conçues sur mesure pour les artisans pêcheurs, et la Tunisie, où l'on s'est attaqué aux obstacles barrant l'accès à la protection sociale. En outre, des représentants de ces deux pays sont invités à venir en Italie dans le cadre de l'«Université de la pêche artisanale» coordonnée par la CGPM, afin de confronter les enseignements tirés de leurs expériences respectives. Le voyage aura pour but d'échanger sur l'expérience acquise en matière de gestion d'organisations professionnelles et de diversification des revenus. En Mauritanie, un nouveau projet intitulé *Improving management of water bodies for the production and marketing of inland fishery and aquaculture products in Mauritania* (Améliorer la gestion des eaux au service de la production et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture continentales en Mauritanie) a été récemment approuvé. Il a pour but d'apporter une assistance technique pour la gestion de la pêche continentale le long du fleuve Sénégal.

44. La question de la parité hommes-femmes fait l'objet d'une somme considérable de travaux, dont certains ont été évoqués plus haut (voir, par exemple, les paragraphes 31 et 37). Outre cela, le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale a permis de favoriser la participation de représentants ou de spécialistes du secteur de la pêche artisanale à différentes réunions et conférences considérées comme contribuant au renforcement des capacités. On peut ainsi citer:

- En octobre 2019, la Section des problématiques hommes-femmes dans l'aquaculture et la pêche et le réseau d'experts de la Société des pêches d'Asie ont organisé le septième colloque sur l'égalité hommes-femmes (GAF7), auquel étaient invités 150 participants environ. Le thème retenu cette année était *Expanding the Horizons* (Élargir les horizons). Durant le colloque, on a organisé un atelier spécial sur le rôle joué par les organisations de travailleuses du secteur de la pêche dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, mais aussi dans le suivi de cette mise en œuvre. L'atelier s'appuyait sur les expériences du réseau des femmes africaines exerçant dans la transformation et la vente du poisson (AWFISHNET).
- La FAO a apporté un soutien aux participantes de certains pays pour leur permettre d'assister à la Conférence internationale des femmes dans la pêche, en novembre 2018, en Espagne. Les participantes à cette conférence se sont mises d'accord sur une déclaration, intitulée «Déclaration de Santiago de Compostela pour l'égalité des chances dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture».
- En janvier 2020, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a soutenu l'atelier régional sur l'intégration de la parité hommes-femmes dans le secteur de la pêche, organisé par The Oceans and Fisheries Partnership (un partenariat USAID/SEAFDEC dans le domaine des océans et de la pêche) en Thaïlande, en mettant à disposition des personnes-ressources spécialisées dans l'établissement de rapports et la communication tenant compte de la problématique hommes-femmes, et dans l'égalité des sexes selon les Directives sur la pêche artisanale.

45. Un projet récemment lancé sur la cogestion, financé par la Corée du Sud, a pour but d'élaborer des produits du savoir et des méthodes permettant d'évaluer les résultats des systèmes de cogestion des pêches qui existent dans le monde. Ce projet devrait contribuer à renforcer l'efficacité de ces systèmes et à améliorer les connaissances dans ce domaine, largement applicable au service d'une pêche et de moyens d'existence durables. Par ailleurs, un projet d'expérimentation du projet de cogestion ci-dessus sera lancé en parallèle pour appliquer la méthode élaborée au niveau des pays à partir de l'année 2020.

46. Les travaux démarrés en 2018, lors du précédent exercice biennal, et qui visaient à recenser les organisations de petits pêcheurs et à évaluer leurs besoins dans le but de leur apporter une aide se sont poursuivis. Le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale collabore avec des partenaires à cet effet. Cela comprend les travaux de la Duke



University menés avec l'appui de l'Oak Foundation sur un recensement mondial des organisations de petits pêcheurs.

47. Dans le Pacifique, deux nouvelles initiatives comprenant un soutien aux organisations de petits pêcheurs (côtiers)/de travailleurs du secteur de la pêche ont été lancées. Un projet régional aide sept pays insulaires du Pacifique à développer et à renforcer leurs associations et leurs coopératives de petits pêcheurs de thon pour que celles-ci puissent participer plus activement aux processus de gestion et de prise de décisions concernant les ressources dont ces pêcheurs dépendent. Un autre projet, étroitement lié au précédent, cible l'évaluation, le recensement et la caractérisation des associations de pêcheurs et de travailleurs du secteur des îles du Pacifique. Il vise à établir un socle d'informations de référence afin d'aider les organismes et organisations nationaux et régionaux à mieux dialoguer avec les associations et coopératives de petits pêcheurs et travailleurs du secteur de la pêche, et à apporter à celles-ci une aide plus efficace.

48. Au Brésil, la FAO a aidé des instituts nationaux et des coopératives de pêcheurs autochtones à prêter une attention particulière au rôle des peuples autochtones dans les Directives sur la pêche artisanale. Le séminaire sur les pêches autochtones dans l'état de l'Amazonas et les Directives sur la pêche artisanale s'est tenu les 27 et 28 mars 2019 à Manaus et a donné naissance à plusieurs initiatives communautaires.

49. Dans les Caraïbes, les équipes du projet REBYC-II LAC de la FAO et du FEM et du projet StewardFish collaborent avec la Duke University et l'Université des Indes occidentales pour examiner les capacités fonctionnelles des organisations du secteur de la pêche à Trinité-et-Tobago et au Suriname, l'objectif étant de cerner et de renforcer les domaines d'action. Ce projet a créé et développé cinq organisations de pêcheurs et de travailleurs du secteur de la pêche et une organisation nationale au Suriname afin que les petits pêcheurs soient davantage en mesure de participer au processus décisionnel. Dans le cadre du projet StewardFish, le renforcement des capacités vise à donner aux pêcheurs, par l'intermédiaire des chaînes de valeur des produits de la pêche, les moyens de participer à la gestion des ressources et aux processus de prise de décisions et de s'assurer des moyens d'existence durables, avec un soutien institutionnel renforcé à tous les niveaux. La mise en œuvre suit les principes de l'approche écosystémique de la pêche et cherche à favoriser l'habilitation des femmes par l'exercice de l'autorité et à défendre l'importance de la protection sociale pour asseoir la durabilité des moyens d'existence. En outre, la FAO apporte son soutien au Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO) pour permettre aux acteurs du secteur de la pêche artisanale de cette région d'approfondir leur compréhension des Directives sur la pêche artisanale et de participer aux processus régionaux d'élaboration des politiques. Dans cette même région, la FAO aide également le CNFO et les organisations nationales de pêcheurs à renforcer la résilience aux effets du changement climatique, au moyen du projet CC4FISH (adaptation au changement climatique du secteur de la pêche dans les Caraïbes orientales), financé par le FEM.

50. Des sessions de formation ont été organisées à l'intention des organisations de petits pêcheurs et des organisations de la société civile au Brésil, à Sri Lanka et en Tanzanie. Elles s'appuyaient sur le guide intitulé «Mise en pratique des Directives volontaires sur les régimes fonciers: Guide de formation à l'intention des organisations de la société civile», élaboré conjointement par la FAO et le Groupe de travail sur les pêches de l'IPC et testé en Indonésie en 2017. L'objectif global de la formation était de permettre aux organisations du secteur de la pêche artisanale et à ceux qu'elles représentent d'utiliser les Directives sur les régimes fonciers et les Directives sur la pêche artisanale à bon escient et en toute efficacité pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers et assurer la durabilité de la pêche artisanale.

51. Pour ce qui est des programmes généraux de formation comprenant des modules consacrés aux Directives sur la pêche artisanale et visant principalement les pouvoirs publics, les initiatives auxquelles la FAO participe sont les suivantes:

- Centre du développement et de l'innovation de Wageningen (Wageningen University and Research, Pays-Bas), cours sur la gouvernance de la pêche;
- TBTI, cours de formation interdisciplinaire;
- sous les auspices de l'UNESCO, à Reykjavik (Islande), programme de formation dans le domaine de la pêche (*Fisheries Training Programme*);
- Institut international de l'océan – Région Afrique, celui-ci élabore actuellement un cours de formation entièrement consacré aux Directives sur la pêche artisanale.

## V. COMPOSANTE 4. SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE

52. La quatrième composante du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale couvre deux grands axes de travail: l'élaboration du Cadre stratégique mondial pour les Directives, qui constitue un mécanisme de partenariat venant appuyer la mise en œuvre des Directives, et le suivi des progrès réalisés en vue d'assurer la durabilité de la pêche artisanale, ce qui comprend la conception d'un système de suivi.

53. Au cours des deux dernières années, le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale a été retravaillé conformément aux recommandations initiales de 2016 du Comité des pêches et tel que décrit dans le document préparé pour la session 2018 du Comité. Les différentes composantes de ce mécanisme de partenariat, qui a pour objet d'appuyer la mise en œuvre des Directives, ont été redéfinies avec plus de précision et plusieurs réunions ont été organisées:

- En préparation et en marge de la session 2018 du Comité des pêches, le Groupe consultatif – composé de représentants des organisations de petits pêcheurs du monde, du FIDA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) – s'est réuni et a défini un mandat. Les réunions se sont poursuivies, avec l'appui du Groupe de travail sur les pêches de l'IPC, et, courant 2020, des travaux visant à créer des groupes consultatifs régionaux ont commencé, l'objectif étant de resserrer les liens avec les organisations, processus et initiatives régionales concernés, y compris avec les organisations régionales de gestion des pêches et les conférences régionales de la FAO. Les possibilités de liens institutionnels entre un groupe consultatif africain et la plateforme panafricaine prévue pour les acteurs non étatiques ont été examinées lors de l'atelier panafricain organisé sur le thème: «Renforcement des structures organisationnelles des acteurs non étatiques pour une pêche artisanale durable en Afrique», qui s'est tenu au Botswana en juillet 2019 (voir aussi le paragraphe 42 plus haut). La première réunion de la section Afrique a eu lieu en février 2020. Des réunions en Asie et en Amérique latine sont prévues plus tard dans l'année.
- Les Amis des Directives sur la pêche artisanale comptent cinq membres confirmés: le Canada, l'Indonésie, la Norvège, le Pérou et la Tanzanie. Une réunion conjointe s'est tenue avec le Groupe consultatif en mai 2018 pour examiner le mandat et débattre de la collaboration, et le secrétariat du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale de la FAO a fait le lien avec les Amis afin d'examiner leur participation dans la perspective de la session 2020 du Comité des pêches et concernant l'organisation de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, en 2022.
- Des discussions ont également eu lieu en marge de la session 2018 du Comité des pêches à propos de la Plateforme de partage des connaissances. Cette composante du Cadre stratégique mondial comprend d'autres acteurs, venus du milieu universitaire, d'instituts de recherche, d'organisations régionales ou d'ONG, par exemple. Comme l'intitulé de la Plateforme l'indique, ces acteurs apportent des connaissances et soutiennent le Groupe consultatif et les Amis des Directives par la recherche, le

renforcement des capacités, la mobilisation de ressources, la communication et d'autres activités utiles. Deux manifestations ont eu lieu en 2019, qui ont contribué à faire évoluer la Plateforme de partage des connaissances:

- En collaboration avec l'Oak Foundation, WorldFish a organisé un atelier sur le thème «Vers une pêche artisanale résiliente et équitable», en septembre 2019 à Penang (Malaisie), en vue de favoriser la collaboration et la coordination entre acteurs de ce secteur.

- Le Fonds de défense de l'environnement a convoqué une réunion de travail dans les locaux de la FAO avec des représentants des ONG de défense de l'environnement et d'autres acteurs travaillant avec les petits pêcheurs, pour réfléchir à un centre de ressources et de collaboration qui pourrait aider les chefs de file du secteur de la pêche artisanale et concourir à la mise en œuvre des Directives. Ce centre s'intéressera à la gestion de la pêche artisanale et au développement communautaire de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement et fera appel à des outils et des mécanismes qui favorisent l'apprentissage, le partage de l'information et le renforcement des capacités. Ces efforts constants aideront à développer le Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale.

54. Les travaux destinés à guider le suivi des améliorations de la pêche artisanale et de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale se poursuivent. Une consultation en ligne permettant de recueillir des avis, des recommandations, des suggestions et de bonnes pratiques auprès d'un groupe divers de praticiens a été conduite en mars 2020 et un dialogue approfondi a été engagé avec un certain nombre d'acteurs de terrain de la pêche artisanale dans le monde. Les activités qui y font suite comprennent l'élaboration d'un «suivi-test» accompagné d'indicateurs et d'instructions d'exécution, qui devra être examiné par une réunion d'experts et expérimenté, notamment dans la région Caraïbes.

## VI. OBSERVATIONS FINALES

55. L'intérêt suscité par la pêche artisanale et la compréhension de la contribution de cette activité à un développement durable continuent de croître, comme en témoignent les initiatives et les projets menés par des organisations et des partenaires de développement anciens et nouveaux. Le renforcement et la mise en œuvre du Cadre stratégique mondial pour les Directives sur la pêche artisanale seront essentiels pour appuyer la poursuite de l'application des Directives sur la pêche artisanale par un nombre croissant de partenaires et pour veiller à ce que les principes qui sont à la base de cet instrument international soient respectés et les principales recommandations mises en application comme prévu.

56. La FAO continue de jouer un rôle de facilitateur et de catalyseur à tous les niveaux, tirant parti de l'avantage comparatif que lui confèrent son pouvoir mobilisateur et sa capacité à définir, élaborer, analyser et partager méthodes et bonnes pratiques. Dans le cadre de son Programme-cadre pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, l'Organisation soutient des activités de sensibilisation, de réforme des politiques et de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional. Les Directives sur la pêche artisanale fournissent un ensemble très large de recommandations qui vont au-delà des questions classiques en matière de pêche, reflétant la réalité et la complexité des moyens d'existence liés à la pêche artisanale. Dans le contexte d'une approche fondée sur les droits de l'homme, de vastes et parfois nouveaux partenariats s'imposent, de même qu'une collaboration intersectorielle. En conséquence, et comme les exemples donnés précédemment en témoignent, la FAO noue des partenariats pour assurer l'approche holistique nécessaire à propos, entre autres, des droits de l'homme, de la protection sociale, des régimes fonciers, de l'égalité des sexes, des perspectives des peuples autochtones et de l'évolution prévisible des chaînes de valeur, en particulier du sous-secteur après capture.

57. En outre, depuis la dernière session du Comité des pêches, en 2018, des efforts supplémentaires ont été déployés au niveau national. Cet investissement a été rendu possible par l'intérêt que des pays, désireux de s'engager dans la mise en application des Directives sur la pêche artisanale, ont manifesté, conjugué aux ressources qui ont été mises à disposition via le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application de ces directives. Il faut bien comprendre qu'assurer le caractère participatif et holistique des processus de mise en œuvre nécessite des investissements considérables, en particulier dans les ressources humaines indispensables aux consultations, à l'habilitation, à la planification et à la coordination. La FAO déploie donc du personnel de projet à cette fin dans des pays de référence, pour non seulement diriger la mise en œuvre des projets, mais aussi renforcer les capacités nationales nécessaires à un engagement à long terme en faveur d'une pêche artisanale durable.

58. Au niveau national, la mise en œuvre devra être poursuivie et élargie sans relâche si l'on veut qu'elle ait une incidence réelle sur les communautés locales et la société. Les Membres de la FAO sont donc encouragés à s'investir activement dans des processus participatifs de mise en application des Directives sur la pêche artisanale, en utilisant cet instrument pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en cherchant à collaborer avec l'Organisation et d'autres partenaires de développement selon que de besoin. Les partenaires fournisseurs de ressources sont également encouragés à maintenir leur soutien au Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives, de sorte que l'Organisation puisse continuer à assumer son rôle de catalyseur et de facilitateur.

59. Les résultats de l'étude «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» seront publiés avant la fin de l'année 2020. En plus de faire le point sur la contribution actuelle de la pêche artisanale au développement durable, les travaux de cette étude ont permis d'améliorer les méthodes et les stratégies de collecte de données et d'analyse du secteur. On espère que les Membres de la FAO et les partenaires de développement, en collaboration avec les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche artisanale, mettront ces nouvelles informations et ces méthodes à profit et continueront d'améliorer les connaissances et la compréhension de ce secteur.

60. La décision de faire de 2022 l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales offre une excellente occasion d'accroître la visibilité du secteur et de donner un nouvel élan aux actions menées pour le rendre durable. Saisir cette occasion de montrer que de bonnes pratiques et des actions concertées peuvent renforcer les moyens d'existence des populations des zones côtières et continentales qui dépendent de la pêche aux petits métiers, ainsi que des revenus et des apports nutritionnels que cette activité fournit constituerait une étape stratégiquement essentielle vers un avenir plus serein. Il importe donc au plus haut point de lancer dès maintenant la planification et la préparation des célébrations de cette année internationale.

**Annexe 1: Bibliographie**

## PUBLICATIONS DE LA FAO ET DE SES PARTENAIRES

- Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M.C.M., Cochrane, K.L., Funge-Smith, S. et Poulain, F. 2018. *Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: Synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper. Series number: T627. <http://www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf>
- Barclay, K., Leduc, B., Mangubhai, S., et Donato-Hunt, C. (sous la direction de). 2019. *Pacific handbook for gender equity and social inclusion in coastal fisheries and aquaculture*. Première édition. Nouméa. Communauté du Pacifique. 80 p. (en anglais uniquement)
- Charles, A., Kalikoski, D., et Macnaughton, A. 2019. *Addressing the climate change and poverty nexus: a coordinated approach in the context of the 2030 agenda and the Paris Agreement*. Rome. FAO. 114 p. <http://www.fao.org/3/ca6968en/ca6968en.pdf>
- FAO. 2018. Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (site web). FAO. Consulté le 3 avril 2020. <http://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/fr/>
- FAO. 2018. *Guide de mise en œuvre des directives volontaires de la pêche artisanale dans la filière palourdes*. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/CA1083FR/ca1083fr.pdf>
- FAO. 2019. *Année internationale de la pêche artisanale et de l'aquaculture – 2022*. Rome. <http://www.fao.org/3/ca6973fr/CA6973FR.pdf>
- FAO. 2019. *Joining forces in the fisheries sector Promoting safety, decent work and the fight against IUU fishing Outcomes from the Regional Technical Seminar*. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/ca2511en/CA2511EN.pdf>
- FAO. 2019. *Participatory rural appraisal – Vulnerability study of Ayeyarwady Delta fishing communities in Myanmar and social protection opportunities*. FAO Fisheries and Aquaculture Circular FIAP/C1177. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/ca2893en/ca2893en.pdf>
- FAO. 2019. *Proceedings of FishAdapt: the Global Conference on Climate Change Adaptation for fisheries and Aquaculture*. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings. No 61. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/ca3055en/ca3055en.pdf>
- FAO. 2019. *Rapport du Groupe de travail FAO/COPACE sur les pêches artisanales*. Dakar (Sénégal), 26-27 juillet 2018. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1277. FAO. Rome. <http://www.fao.org/3/ca5942b/CA5942B.pdf>
- FAO. 2019. *Renforcer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence durables – Vue d'ensemble du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. <http://www.fao.org/3/ca6958fr/CA6958FR.pdf>
- FAO. 2019. *Report of Capacity Development Workshop on the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication for Indigenous Peoples of Central America*. Panama. <http://www.fao.org/3/ca2973en/ca2973en.pdf>
- FAO. 2019. *Report of the Expert workshop on Guidelines for micro-finance, credit and insurance for small-scale fisheries in Asia, Bangkok, Thailand, 7-9 May 2019*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1280, Rome. <http://www.fao.org/3/ca6482en/CA6482EN.pdf>

- FAO. 2019. *Report of the National Workshop on Small-scale Fisheries, Cyclone Ockhi and Disaster Risk Management, 29 to 30 May, 2018*. Kerala (Inde). Rome. 64 p.
- FAO. 2019. *Towards the implementation of the SSF Guidelines in West and Central Africa: Regional small-scale fisheries action plan to implement the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable SSF in the Context of Food Security and Poverty Eradication within the African Union policy framework, Dakar, 23-25 July 2018*. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings. Series number: 62. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/ca4536en/ca4536en.pdf>
- FAO. 2019. Westlund, L., et Zelasney, J. (dir. publ.). *Securing sustainable small-scale fisheries: sharing good practices from around the world*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 644. Rome. 184 p. <http://www.fao.org/3/ca3041en/ca3041en.pdf>
- FAO. 2020. *Cadre stratégique mondiale en soutien de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome. <http://www.fao.org/3/ca7737fr/ca7737fr.pdf>
- FAO. 2020. *Rapport sur la protection sociale et les pêcheries artisanales dans la région de la Méditerranée – Une revue*. Rome. 102 pages. <http://www.fao.org/3/ca4711fr/ca4711fr.pdf>
- FAO. 2020. *Report of the Pacific Regional Workshop on Exploring SDG 14.b and its indicator 14.b.1 – Nadi, Fiji, 9-11 April 2019*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1282. Apia. <https://doi.org/10.4060/ca7753en>
- FAO. 2020. *Sécurité en mer pour la pêche artisanale*. Rome. <http://www.fao.org/3/ca5772fr/CA5772FR.pdf>
- FAO et ICSF. 2019. *Cyclone Ockhi – Disaster risk management and sea safety in the Indian marine fisheries sector*. Rome, FAO. 72 p. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO. <http://www.fao.org/3/ca2904en/ca2904en.pdf>
- Govan, H. (sous presse). *Coastal Fisheries Policies: Linkages between Pacific Island and global policies*. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. C1192. Apia, FAO.
- Grace, L., et van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for micro-finance and credit services in support of small-scale fisheries in Asia – A handbook for finance and fisheries stakeholders – In support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome, FAO. 56 p. <http://www.fao.org/3/ca5128en/CA5128EN.pdf>
- ICSF. 2018. Joint Statement submitted to CBD Secretariat COP14, 2018. [https://www.icsf.net/images/resources/statements/statements\\_icsf/171\\_Joint\\_Statement\\_CBD\\_COP14\\_2018.pdf.pdf](https://www.icsf.net/images/resources/statements/statements_icsf/171_Joint_Statement_CBD_COP14_2018.pdf.pdf)
- Kitolelei, J., Einarsson, S., Lord, H.J., et Ogawa, T. (dir. publ.). 2019. *Global Conference on Tenure and User Rights in Fisheries 2018: Achieving Sustainable Development Goals by 2030*. Yeosu, Republic of Korea, 10–14 September 2018. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings No. 64. Rome, FAO. 80 p. <http://www.fao.org/3/ca6967en/CA6967EN.pdf>
- Martinez, N., et van Anrooy, R. 2020. *Compulsory insurance (third party liability) requirements for fishing vessels: a case for the introduction of compulsory fishing vessel insurance in the Caribbean*. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1199. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca7732en>
- Rocliffe, S. 2018. *Fisheries Learning Exchanges: A short guide to best practice*. Rome, FAO. 40 p. <http://www.fao.org/3/i9601en/I9601EN.pdf>

Siles, J., et al. 2019. *Advancing Gender in the Environment: Gender in Fisheries – A Sea of Opportunities*. IUCN and USAID. Washington (États-Unis d'Amérique). USAID. 68 p.  
<https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/2019-iucn-usaid-fisheries-web.pdf>

Tietze, U., et van Anrooy, R. 2019. *Guidelines for increasing access of small-scale fisheries to insurance services in Asia. A handbook for insurance and fisheries stakeholders. In support of the implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome, FAO. 62 p.  
<http://www.fao.org/3/ca5129en/ca5129en.pdf>

Vehanen, T.; Piria, M.; Kubečka, J.; Skov, C.; Kelly, F.; Pokki, H.; Eskelinen, P.; Rahikainen, M.; Keskinen, T.; Artell, J.; Romakkaniemi, A.; Suić, J.; Adámek, Z.; Heimlich, R.; Chalupa, P.; Ženíšková, H.; Lyach, R.; Berg, S.; Birnie-Gauvin, K.; Jepsen, N.; Koed, A.; Pedersen, M. I.; Rasmussen, G.; Gargan, P., Roche, W., et Arlinghaus, R. 2020. *Data collection systems and methodologies for the inland fisheries of Europe*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 649. Budapest, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca7993en>

WorldFish, FAO et Duke University. 2018. *Illuminating hidden harvests*. Program Brief. Penang (Malaisie): WorldFish; Rome (Italie): Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Durham (États-Unis d'Amérique): Duke University.  
[http://pubs.iclarm.net/resource\\_centre/Program-Brief-Illuminating-hidden-harvests.pdf](http://pubs.iclarm.net/resource_centre/Program-Brief-Illuminating-hidden-harvests.pdf)

Zelasney, J., Ford, A., Westlund, L., Ward, A., et Riego Peñarubia, O. (dir. publ.). 2020. *Securing sustainable small-scale fisheries: Showcasing applied practices in value chains, post-harvest operations and trade*. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 652. Rome, FAO.  
<https://doi.org/10.4060/ca8402en>

#### EXEMPLES D'ARTICLES DE REVUES FAISANT RÉFÉRENCE AUX DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE

Chuenpagdee, R. 2018. Too big to fail: An essay about Svein Jentoft's engagement in small-scale fisheries research and development of the interactive governance theory. *Maritime Studies*, 17(3): 305-314. <https://doi.org/10.1007/s40152-018-0114-8>

Chuenpagdee, R., et Jentoft, S. 2018. Transforming the governance of small-scale fisheries. *Maritime Studies*. <https://doi.org/10.1007/s40152-018-0087-7>

Cisneros-Montemayor Andres M., Moreno-Baez Marcia, Voyer Michelle, Allison Edward H., Cheung William W.L., Hession-Lewis Margot, Oyinlola Muhammed A., Singh Gerald G., Swartz Wilf, Ota Yoshitaka. 2019. Social equity and benefits as the nexus of a transformative Blue Economy: A sectoral review of implications. *Marine Policy*.

Cohen P.J., Allison E.H., Andrew N.L., Cinner J., Evans L.S., Fabinyi M., Garces L.R., Hall S.J., Hicks C.C., Hughes T.P., Jentoft S., Mills D.J., Masu R., Mbaru E.K. et Ratner B.D. 2019. Securing a Just Space for Small-Scale Fisheries in the Blue Economy. *Front. Mar. Sci.*  
<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2019.00171/full>

Courtney, C.A., Pomeroy, R., et Brooks, S.H. 2019. Taking stock of the status of implementation of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-scale Fisheries: A country-level assessment framework. *Marine Policy*, 100: 361-370. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2018.12.005>

De la Torre-Castro M. 2019. Inclusive Management Through Gender Consideration in Small-Scale Fisheries: The Why and the How. *Front. Mar. Sci.*  
<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2019.00156/full>

- Moenieba Isaacs, Emma Witbooi. 2019. Fisheries crime, human rights and small-scale fisheries in South Africa: A case of bigger fish to fry. *Marine Policy*.
- Jentoft, S., et Bavinck, M. 2019. Reconciling human rights and customary law: legal pluralism in the governance of small-scale fisheries. *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, 51(3): 271-291. <https://doi.org/10.1080/07329113.2019.1674105>
- Nakamura, J., et Hazin, F. 2020. Assessing the Brazilian federal fisheries law and policy in light of the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-scale fisheries. *Marine Policy*, 113: 103798. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.103798>
- Ramírez-Luna, V., et Chuenpagdee, R. 2019. Exclusive Fishing Zone for Small-Scale Fisheries in Northern Chocó, Colombia: Pre- and Post-implementation. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-76078-0\\_9](https://doi.org/10.1007/978-3-319-76078-0_9)
- Rica, C., Ivania, I., Carrillo, C., Partelow, S., Madrigal-Ballester, R., Schlüter, A., et Gutierrez, I. 2019. Do responsible fishing areas work? Comparing collective action challenges in three small-scale fisheries in Costa Rica. *International Journal of the Commons*, 13(1): 705-746. <https://doi.org/10.18352/ijc.923>
- Said, A., et Chuenpagdee, R. 2019. Aligning the sustainable development goals to the small-scale fisheries guidelines: A case for EU fisheries governance. *Marine Policy*. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.103599>
- Salas, S., Barragán-Paladines, M.J., et Chuenpagdee, R. 2019. Viability and Sustainability of Small-Scale Fisheries in Latin America and The Caribbean. 574. (also available at <http://link.springer.com/10.1007/978-3-319-76078-0>)
- Singleton Rebecca L., Edward H. Allison, Charlotte Gough, Vinay Kamat, Philippe LeBillon, Laura Robson, U. Rashid Sumaila. 2019. Conservation, contraception and controversy: Supporting human rights to enable sustainable fisheries in Madagascar. *Global Environmental Change*.
- Smith H, Basurto, X. 2019. Defining Small-Scale Fisheries and Examining the Role of Science in Shaping Perceptions of Who and What Counts: A Systematic Review. *Frontiers in Marine Science*. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2019.00236/full>
- Smith, S.L., Battista, W., Sarto, N., Fujita, R., Stetten, D.C., Karasik, R., et Burden, M. 2019. A framework for allocating fishing rights in small-scale fisheries. *Ocean and Coastal Management*, 177: 52-63. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.04.020>
- Tilley A, Hunnam KJ, Mills DJ, Steenbergen DJ, Govan H, Alonso-Poblacion E, Roscher M, Pereira M, Rodrigues P, Amador T, Duarte A, Gomes M. et Cohen PJ. 2019. Evaluating the Fit of Co-management for Small-Scale Fisheries Governance in Timor-Leste. *Frontiers in Marine Science*. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2019.00392/full>